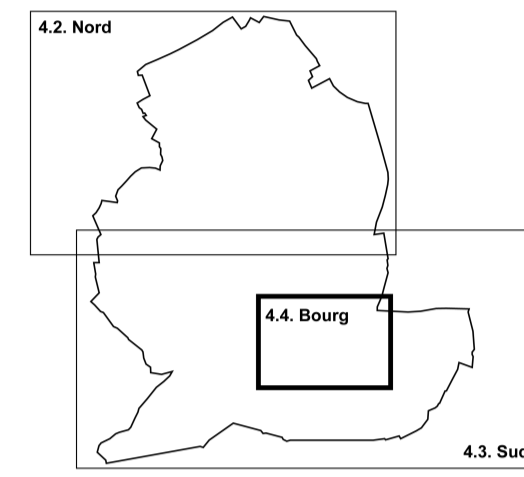


Elaboration du plan local d'urbanisme

4.4 - Règlement graphique
Bourg
1/2000



Elaboration du plan local
d'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation de l'élaboration du Plan
Local d'Urbanisme par le Conseil
municipal du

Le Maire
Patrick LESPAGNOL

Commune de Saint-Senoche
4, place de la Mairie
37600 SAINT-SENOCHE



LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur



Zone naturelle N



Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation



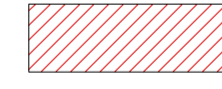
Emplacement réservé et n° d'opération



Rue ou partie de rue avec règlement particulier



Bande à constructibilité restreinte en secteur de taille et de capacité
d'accueil limitées



Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination



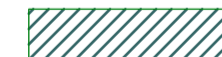
PRESERVATION DES PAYSAGES

Espace boisé classé à préserver



Élément à préserver au titre du patrimoine paysager :

- espace vert à préserver en zone urbaine



- haie



- élément bâti



Plantations à réaliser



ETAT DES LIEUX (année 2017)

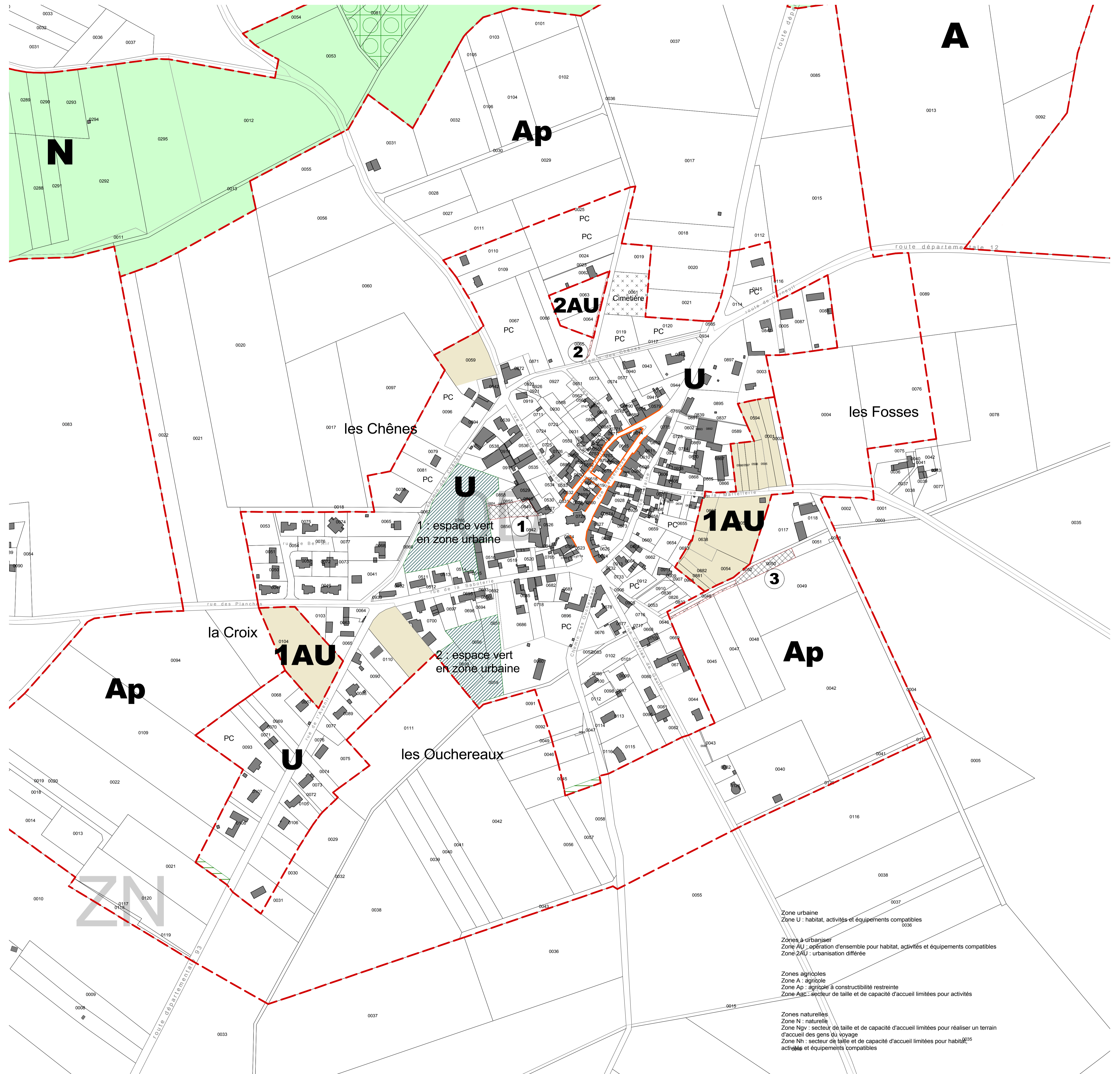
Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé

PC

N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES m²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Aménagement d'un parking pour la salle des fêtes	990 m²	Commune
2	Élargissement à 8 mètres de largeur du chemin du plan d'eau	210 m²	Commune
3	Continuité d'un chemin et entretien du fossé pluvial	1 145 m²	Commune

Liste des éléments à protéger au titre du patrimoine paysager

LOCALISATION	ELEMENT DU PATRIMOINE
1. Bourg	Espace vert en zone urbaine
2. Bourg	Espace vert en zone urbaine
3. La Fontaine	Ancien pigeonier circulaire du 16 ^{ème} siècle
4. La Bellaudière	Façade sud du fief de la Bellaudière
Secteur de la Fontaine / Vallée de l'Esves / Vallon affluent de l'Estriguel	Haies du secteur rural



Zone urbaine
Zone U : habitat, activités et équipements compatibles
0036

Zones à urbaniser
Zone AU : opération d'ensemble pour habitat, activités et équipements compatibles
Zone 2AU : urbanisation différée

Zones agricoles
Zone A : agricole
Zone Ap : agricole à constructibilité restreinte
Zone Agc : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour activités

Zones naturelles
Zone N : naturelle
Zone Ngv : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour réaliser un terrain
d'accueil des gens du voyage
Zone Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour habitat
activités et équipements compatibles